COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze du mois d'avril à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 11 avril 2022.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, David DAMBRUNE, Roselyne GUILBERT, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE ;

Absents excusés : Luc AZELART procuration à Frédéric LELEU, Dorothée ANNEBICQUE

Secrétaire de séance : Etienne DILLY

Assistait également : Céline COQUET

Délibération n°5/2022 : Vote des taux d'imposition 2022

Il convient de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2022, Madame le Maire rappelle les taux appliqués en 2021 :

TFB : 37,47 % TFNB : 37,23 %

Pour rappel la taxe d'habitation étant supprimée, les communes subissent une perte de ressources. Afin de compenser cette perte, à partir de 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes (22,26%).

TFB : 37,47 % (15,21+22,26) TFNB : 37,23 %

Les membres du Conseil Municipal décident à 12 votes dont 1 procuration, de conserver les mêmes taux pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 15/04/2022
et publication le 16/04/2022

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le 25 AVR. 2022

Dohem, le 15/04/2022

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380